

MINES ET COMMISSION DE GEOLOGIE

373	Commission de géologie— Publication des éditions anglaise et française de rapports, cartes, illustrations, etc.—Crédit supplémentaire..	10,000 00
374	Service des mines— Publications en anglais et en français, achats de livres, d'instruments, aide diverse et dépenses casuelles— Crédit supplémentaire..	10,000 00

TRAVAIL

375	Loi des rentes viagères—Crédit supplémentaire pour payer les commissions sur les ventes de rentes viagères...	25,000 00
376	Pour restituer à la caisse des rentes viagères du gouverne- ment canadien les sommes détournées par C. G. Beveridge, agent de rentes viagères à Vancouver, C.-B..	42,000 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

377	Impression et reliure de publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public—Crédit supplé- mentaire..	7,500 00
-----	--	----------

INDIENS

378	Pour défrayer l'administration des affaires indiennes, y com- pris traitements fournitures, secours, soins médicaux, hos- pitalisation, habitations, travaux agricoles, levés, voirie, ponts, irrigation, barrages, enseignement, etc.—Crédit supplémentaire..	219,100 00
-----	--	------------

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

379	Subsistance—Crédit supplémentaire..	200,000 00
-----	---	------------

TERRES ET PARCS FEDERAUX, ETC.

381	} Pour rémunérer les professionnels retenus par le Gouverneur en son conseil pour seconder les fonctionnaires chargés de conseiller le département au sujet des questions afférentes aux cours d'eau internationaux et limitrophes..	5,000 00		
		} Dépenses encourues en vertu de la loi du Bureau de contrôle du Lac-des-Bois et de l'entente intervenue entre le gou- vernement fédéral, Ontario et le Manitoba et confirmé par la loi de conservation du Lac Seul de 1928, en vue de la construction d'un barrage à l'issue du Lac-Seul et à son exploitation par le Bureau de contrôle du Lac- des-Bois, l'argent versé devant être remboursé au gou- vernement fédéral par la province du Manitoba aux termes du paragraphe 8 de la convention de rétrocession du Manitoba..	21,000 00	
			} Pour favoriser la conservation des forêts du Canada—Crédit supplémentaire..	12,000 00
			} Pour verser une allocation de retraite aux hauts fonction- naires autres que ceux relevant du gouvernement civil..	11,000 00